

## COMMUNIQUE COMMUN

### CONNECT - Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis

La Confédération des Entreprises Citoyennes de Tunisie « CONECT » a organisé aujourd'hui, le 21 juin 2012, au siège de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, une Conférence sur le thème « le financement de l'entreprise face aux exigences de bonne gouvernance »

Cette conférence se tient à la veille de l'entrée en vigueur, le 1<sup>er</sup> juillet prochain de la Circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2011-06 du 20 mai 2011, relative à cet aspect et après une première action déjà réalisée par la Bourse et la CONECT, le 3 avril 2012, sous forme d'une rencontre-débat sur les avantages du financement à travers le marché, inaugurant à cette occasion un partenariat actif entre les deux parties au service de l'entreprise tunisienne.

La conférence a été ouverte par M. Ridha SAIDI, Ministre délégué auprès du Chef de Gouvernement, chargé des dossiers économiques et rehaussée également l'après-midi par la présence de Monsieur Mustapha Kamel NABLI, Gouverneur de la Banque Centrale de Tunisie.

La refonte du dispositif de la gouvernance des établissements de crédit répond aujourd'hui à un souci urgent dans cette phase de transition que vit notre pays, celui de consolider le rôle de ces établissements pour garantir un financement sain de l'économie et protéger les intérêts des déposants, des créanciers et des actionnaires. Ces nouvelles règles stipulées dans la circulaire de la BCT 2011-06 s'appuient principalement sur trois axes :

- la réhabilitation du rôle du conseil d'Administration dans la définition de la stratégie et la surveillance de la performance de la direction générale, qualification et expertise des administrateurs en matière bancaire et le renforcement de la composition du Conseil d'Administration par la nomination d'administrateurs indépendants et d'administrateurs représentant les intérêts des actionnaires minoritaires ;

- la création de comités pour la gestion et la surveillance des risques et le renforcement de l'audit interne,
- la transparence dans la gestion de ces établissements.

L'adoption de ces nouvelles règles de gouvernance pour les établissements de crédit marque ainsi le début d'un changement radical dans les rapports entre les organismes de financements et les organismes en quête de fonds propres à des conditions comparables à celles de leurs concurrents sur le marché international aussi bien au niveau des coûts qu'au niveau de la qualité des relations et du partage des gains et des risques.

L'organisation de cette conférence vient répondre aux sollicitations des chefs d'entreprises et des responsables d'institutions financières de se rencontrer pour mieux appréhender ces changements importants et leurs impacts sur les relations entre les différents opérateurs économiques. Elle a été également une opportunité de mettre en valeur les différentes sources de financement disponibles et leurs complémentarités, ainsi que l'analyse des difficultés que rencontrent les Chefs d'Entreprises dans leurs démarches de recherche des fonds nécessaires à leur développement, afin d'assurer la relance rapide de l'économie et la reprise du rythme normal des investissements.

